



CREATION DE LA REVUE DU DROIT DE LA PLAISANCE ET DU NAUTISME (LA RDPN)

L'association **Legisplaisance** et le **Centre de droit Maritime et Océanique de la Faculté de droit de Nantes** coéditent la première Revue du droit de la Plaisance et du Nautisme



1 - DE QUOI S'AGIT-IL ?

La RDPN est une revue **électronique et trimestrielle** qui s'inscrit dans la lignée du Guide du droit de la plaisance et se propose de **décrypter et d'analyser l'actualité juridique de la plaisance** pour la rendre la plus accessible possible aux acteurs du nautisme.

2 – QUELS DESTINATAIRES ?

La RDPN propose plusieurs niveaux de lecture et, à ce titre, s'adresse tant aux **plaisanciers**, qu'aux **professions juridiques et du nautisme** en passant par les **associations** de plaisanciers et les **instances publiques**. Son but est d'offrir des

propos clairs, précis sur la réglementation maritime sans aucune connotation politique, religieuse, promotionnelle ou syndicale.

3 – QUALITES DES REDACTEURS ?

Toute personne ayant des **compétences particulières en droit ou expertise maritime** peut contribuer pour la revue. Les articles sont soumis à un Comité de lecture composé de six spécialistes reconnus pour leurs compétences plurielles (Professeurs d'université, avocats et juristes).

Par ailleurs, les plaisanciers, associations de plaisanciers ou toute autre structure associative ou entreprise peuvent **solliciter une interview** pour exposer un parcours, un événement particulier, une aventure nautique ou tout projet en relation avec la plaisance.

Parution du 1^{er} numéro – Juillet 2015

<http://www.legisplaisance.fr/rdpn>